

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2026

Le 17 février 2026, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 21 mars 2026 à 11 h 00 à la Mairie.

Monsieur Gaël ALLAIN, Maire a ouvert la séance en présence de tous les conseillers municipaux élus le 15 mars dernier sauf Stéphanie MATHIEU-CHEVROLAT ; Marie LUTTENSCHLAGER et Fabien CIFFOTTI, excusés.

Stéphanie MATHIEU-CHEVROLAT a donné procuration à Jean-Louis BOUTON, Marie LUTTENSCHLAGER a donné procuration à Florian MALARD et Fabien CIFFOTTI a donné procuration à Carlos PARDO.

ELECTION DU MAIRE

Conformément à la loi, le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée, soit Gérard PLACET. Après lecture des différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du Maire à bulletin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Gaël ALLAIN était le seul candidat à se déclarer.

Il a obtenu 14 voix (1 bulletin blanc) et a donc été proclamé Maire de TENAY au 1^{er} tour du scrutin.

Monsieur le Maire remercie l'équipe municipale pour sa confiance.

Gérard PLACET, président de séance cède donc sa place à Monsieur le Maire Gaël ALLAIN.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire a informé l'assemblée qu'il convenait de fixer le nombre d'adjoint sachant que l'effectif légal maximum est de 4 adjoints. Durant le précédent mandat, leur nombre était de 3.

Le conseil, à l'unanimité a décidé de voter pour la création de 4 postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle la loi N°2025-444 du 21 mai 2025 a étendu aux communes de moins de 1 000 habitants le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au Maire, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur Carlos PARDO, Coralie GRABIT, Florian MALARD et Stéphanie CHEVRY se portent candidat en liste N°1.

Il a été procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste paritaire secret et à la majorité absolue

La liste N°1, composée de Monsieur Carlos PARDO, Madame Coralie GRABIT, Monsieur Florian MALARD et Madame Stéphanie CHEVRY ayant obtenu 15 voix, ils ont été proclamés Adjoints au Maire par Monsieur le Maire, Gaël ALLAIN.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l'élu local à l'assemblée.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures et quarante-cinq minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 09/04/2026,

Le secrétaire de séance,
Véronique AUZIAS



Le Maire,
Gaël ALLAIN

